

Communiqué de presse

20/04/2023

RAPPORT IGAS SUR LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE DANS LES CRÊCHES.

L'ADMR, réseau national associatif de service à la personne, EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPÉ PAR SES CONCLUSIONS, APPELLE À DES RÉFORMES PROFONDES DU SECTEUR.

Le rapport de l'IGAS publié le 11 avril 2023 dernier dresse un **panorama très complet des problématiques auxquelles sont confrontés les gestionnaires et les professionnels de la Petite enfance**, sources d'une réelle inquiétude pour l'ADMR depuis plusieurs années. L'ADMR salue cette publication qui devrait contribuer à une prise de conscience indispensable des difficultés rencontrées par le secteur.

Alors que chaque point du rapport mérite une réelle attention, l'ADMR souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics plus particulièrement sur les thématiques suivantes :

- **Une politique d'accueil du jeune enfant est trop largement pensée comme un service aux familles**, avec une logique quantitative d'accroissement de l'offre qui a pris le pas sur les objectifs qualitatifs d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfant.
- **La pénurie de professionnels qui touche le secteur aggrave la situation**. Rémunérations insuffisamment attractives, qualité de vie au travail, sentiment de ne pas pouvoir accorder à l'enfant le temps dont il a besoin... démotivent les professionnels.
- **Un système de financement fragile (notamment en milieu rural) et complexe**, une pression concurrentielle accrue dans le cadre de Délégations de services publics, imposent dans le même temps une charge administrative croissante et une pression sur les coûts qui remettent en question la qualité d'accueil, et au-delà, la pérennité des crèches, tout particulièrement dans le secteur associatif.

Pour alerter sur la situation critiques de ces crèches associatives, **l'ADMR a signé, aux côtés de la Fehap, de la Croix Rouge française et de Fnappe, un manifeste pour la sauvegarde des crèches associatives**. Equilibre financier de plus en plus fragile empêchant les structures d'investir plus dans la qualité d'accueil, pénurie de professionnels..., autant de problématiques qui remettent en question l'avenir de ce secteur.

Face à ces constats, ce manifeste porte les mesures suivantes :

Sur le volet financier :

- A court terme, **sécuriser les financements en revalorisant à minima la PSU (Prestation de Service Unique) à hauteur de 12%** et les subventions des collectivités.
- A moyen terme, **sortir du système de la PSU en créant un financement global** avec des clauses de régulation liées à l'activité effectivement réalisée, et ce pour assurer leur pérennité dans les années à venir.
- **Renforcer les moyens financiers des fonds d'urgence des CAF** pour accompagner les crèches associatives les plus en difficultés.

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOCCQ
01 56 26 72 13 - 06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com

Sur le volet des revalorisations des professionnels :

- **Revaloriser les salaires** en évitant toute concurrence entre les secteurs public et privé solidaire, et en donnant de la lisibilité quant à l'engagement financier de l'État aux organisations en charge de négocier les accords au niveau de chaque branche. Pour la Branche de l'Aide et l'Accompagnement à domicile, il faut notamment qu'un **financement pérenne de l'avenant 43 à notre convention collective** soit mis en place pour financer les revalorisations salariales conséquentes que l'ADMR a mis en place en 2021. Nous portons cette revendication dans les présentes négociations sur les revalorisations salariales engagées par le gouvernement dans le cadre du comité de filière petite enfance.
- **Valoriser les métiers petite enfance**, et identifier les impacts de la campagne de valorisation des métiers de 2023 pour définir un plan d'action pluriannuel d'attractivité des métiers.
- **Créer des parcours d'évolution professionnelle** pour chaque professionnel au sein des crèches.

Mais l'ADMR porte d'autres revendications pour une meilleure qualité d'accueil, notamment en milieu rural :

- **Mettre en place un bonus qualité**, prenant la forme d'un financement supplémentaire aux structures mettant en place certains efforts supplémentaires définis, allant au-delà du cadre normatif.
- **Mettre en place une majoration du bonus CTG territoire, ou un bonus « Ruralité »** à la PSU, qui allouerait avec un montant supplémentaire versé par place dans les communes de moins de 3 500 habitants, afin de permettre la survie des petites crèches associatives du milieu rural.
- **Mettre en place une gouvernance globale, aux niveaux local et national**, plus harmonieuse, dans laquelle les crèches seraient accompagnées de façon cohérente par les différentes instances (Caf, collectivité, PMI).

L'ADMR tient, en conclusion, à rappeler que, malgré les inquiétudes que peut susciter ce rapport, l'immense majorité des professionnels de la petite enfance sont compétents et très engagés dans leurs missions. Le réseau ADMR met tout en œuvre pour les former, les accompagner et leur offrir un cadre optimal de travail. Les structures sont engagées dans plusieurs démarches qualités

L'ADMR en quelques mots... www.admr.org

Créée en 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau national associatif de service à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 700 associations locales implantées partout en France. Ses 94 000 collaborateurs dispensent chaque année plus de 92 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 720 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison. L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin ; Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général.

CONTACT PRESSE

Agence Profile - Jean-Philippe LECOCCQ
01 56 26 72 13 - 06 87 08 13 48
jplecocq@agence-profile.com